



Discours du Président de l'Assemblée des États Parties, M. Sidiki Kaba, 15^e session de l'Assemblée des États Parties, 16 novembre 2016

Mesdames et Messieurs,

1. Je voudrais évoquer deux moments historiques de la longue et douloureuse gestation de la justice internationale.

A. De Nuremberg à Rome

2. Cette ville éternelle de l'humanité où l'humanité a porté sur les fonts baptismaux la première juridiction permanente internationale chargée de juger les plus hauts responsables présumés d'avoir perpétré les crimes qui froissent la conscience universelle à savoir les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide, et les crimes d'agression. Ce jour apparemment ordinaire du 17 juillet 1998 a soulevé un extraordinaire espoir de justice et de paix pour tous les êtres humains et tous les peuples du monde.

B. De New York à La Haye

3. Un autre moment historique vécu dans la salle du Conseil économique et social de l'ONU avec vous le Prince Zeid, où vous présidiez cette réunion annonciatrice de l'atteinte du seuil des 60 ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur du Statut de Rome. Ce jour mémorable du mois d'avril ensoleillé de l'année 2002 a été marqué par une immense émotion qui a envahi la salle sous un tonnerre d'applaudissements. Ce jour, une belle utopie était devenue une réalité concrète et vivante qu'il va falloir dorénavant conjuguer avec les relations internationales. Pourquoi cette Cour est-elle subitement devenue la proie des critiques les plus virulentes l'assimilant à une juridiction pourvoyeuse d'une justice partielle, sélective, discriminatoire, voire raciale et injuste ?

4. Aujourd'hui, un puissant sentiment d'injustice traverse le continent africain dont beaucoup de ressortissants perçoivent la CPI comme l'expression d'un impérialisme judiciaire qui veut punir ses dirigeants panafricanistes. Cette perception avait provoqué ces dernières années une tension quasi permanente dans les relations entre l'Afrique et la CPI. Elle a pris les contours d'une crise qu'il faut vite circonscrire depuis le retrait de trois Etats : le Burundi, l'Afrique du Sud et la Gambie.

5. Il faut le regretter, mais il faut y voir l'expression d'un acte de souveraineté de ces Etats qui ont librement adhéré au Statut de Rome et qui ont le droit souverain de s'en retirer. Je leur lance un appel solennel en leur disant : Ne partez pas. Chacun de ces pays a, au sein de l'Assemblée des Etats Parties, une contribution importante à apporter : la prévention et la non-répétition des crimes de masse.

6. Je voudrais leur dire qu'ils ont été entendus, comme le sont ceux qui sont restés et qui réclament aussi une justice égale pour tous sans aucune discrimination selon que l'on soit un Etat faible ou fort, ou un Etat riche ou pauvre. Cela signifie que nous devons engager nos actions vers 5 directions :

(a) Travailler à l'universalité de la Cour pour qu'elle passe d'une posture fictive d'universalité à une réalité effective d'une justice universelle, celle qui offre à toutes les victimes du monde, où qu'elles se trouvent, l'espoir d'une justice qui apaise le corrosif sentiment de vengeance. J'appelle donc tous les Etats à conjuguer leurs efforts pour convaincre les Etats qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre le Statut de Rome, à défendre ses valeurs et à les promouvoir partout.

(b) Renforcer la complémentarité pour que la justice soit rendue *in situ* par des systèmes judiciaires efficaces et performants, qui s'appuient sur les normes et garanties internationales. Ainsi la CPI, faut-il le répéter encore, n'est qu'une juridiction d'ultime recours, complémentaire de celles nationales. Si chacun juge chez soi les crimes relevant de la compétence du Statut, la CPI aura moins de travail. Mais elle restera plus qu'utile et nécessaire pour qu'elle réponde au besoin et à la quête légitime de justice des victimes souvent abandonnées à leur tragique sort.

(c) Il faut reformer la gouvernance mondiale actuelle issue de Yalta qui confère le droit de veto à cinq grandes puissances qui peuvent l'exercer selon leurs intérêts géostratégiques, distillant ainsi une justice à géométrie variable. Le droit de veto ne doit pas être un privilège. Il doit être une lourde responsabilité. Il doit être encadré lorsqu'il y a crimes de masse. Sinon les Africains, comme du reste tous les autres peuples du monde, ne comprendront pas que les ressortissants ou dirigeants de certains Etats soient exonérés de toute poursuite alors que d'autres le sont ouvertement. D'où ce sentiment de deux poids deux mesures de la justice internationale qu'il importe de corriger tant qu'il est vécu comme une injustice historique. La CPI est elle-même victime de cette situation.

(d) Il faut renforcer les moyens financiers, humains et logistiques du Bureau du Procureur pour qu'il puisse mener des enquêtes dans tous les théâtres de conflits. Ainsi ce ne seront plus des Africains seuls qui seront devant la Cour. Les procès impliquant les ressortissants d'autres pays délégitimeront les critiques portées contre la CPI laissant croire qu'elle est contre l'Afrique.

(e) Il faut mettre en place une communication innovante via les réseaux sociaux pour mieux faire connaître la Cour et faire partager ses valeurs et ses principes, qui visent à instaurer un monde de paix, et qui offre à chaque individu les chances d'une vie meilleure fondée sur le respect des droits individuels et collectifs. Pour cela, il faut inclure les organes de la Cour, le Greffe, le Secrétariat, la Défense, les avocats, la société civile, les médias, la presse, les élus, les ONG... Tous les acteurs de la vie sociale, économique et culturelle. Il faut partager l'idée d'une justice pour tous, qui équivaudrait à une liberté pour tous, une égale dignité pour tous, et une paix pour tous.

7. Ce jour, le temps est maussade. Par analogie, faut-il dire que la Cour traverse un sale temps ? On ne peut nier que c'est un moment difficile. Mais je crois aux vertus du dialogue. Il faut nous atteler à engager ce dialogue constructif au sein de cette Assemblée pour que nous obtenions des consensus dynamiques fondés sur le respect et l'écoute attentive de ceux qui formulent des critiques légitimes. N'oublions jamais que nous devons défendre l'indépendance et l'intégrité de la Cour qui fondent sa crédibilité. Elle a besoin d'un appui politique et diplomatique renforcés. Dans un monde traversé par l'extrémisme violent, et par de nouvelles menaces aux contours diffus et dangereux, il est plus qu'urgent et nécessaire de défendre l'idéal d'une justice pour tous sans discrimination, sans distinction d'aucune sorte, pour que nous puissions vivre dans la liberté et la paix notre humaine condition dans notre commune planète.

Je vous remercie de votre attention.
